






LE RÔLE DU TRÉSORIER ET LA GESTION DES BUDGETS

Formation initiale

 OBJECTIFS	INTRA /INTER
<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser le rôle du trésorier et les responsabilités de sa fonction- Découvrir les nouvelles obligations comptables du CE- Etre en conformité avec les règles de l'URSSAF	
 PRÉ-REQUIS	 DURÉE
<ul style="list-style-type: none">- Cette formation ne nécessite pas de prérequis	1 Jour
 PUBLIC	 INTERVENANT
<ul style="list-style-type: none">- Trésorier et Trésorier adjoint- Membres du CE / DUP / CSE- Délégués syndicaux	Juriste diplômé en Droit du Travail

PROGRAMME

LES ATTRIBUTIONS ET LE RÔLE DU TRÉSORIER

- Comment définir les attributions du trésorier ?
- L'étendue des missions du trésorier
- La gestion des comptes du CE /DUP / CSE
- La gestion du patrimoine de l'instance

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU CE / DUP / CSE ET LEUR UTILISATION

- Le principe de dualité des budgets
- Le budget de fonctionnement
 - L'assiette de calcul du budget de fonctionnement
 - Le montant du budget de fonctionnement
 - Les modalités de versement du budget de fonctionnement
 - L'utilisation du budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
 - Le calcul du budget ASC et les évolutions de la jurisprudence
 - Le rôle du CE / DUP / CSE en matière sociale et culturelle : comment mener une politique sociale juste et légale ?
- Le nouveau principe de report du reliquat des budgets pour le CSE

LES RELATIONS AVEC L'URSSAF

- Réglementation Urssaf : bon d'achat, chèque vacances, bénéficiaires et activités
- Le rôle du trésorier pendant le contrôle URSSAF
- Les démarches pour éviter un redressement ou en limiter l'impact

VOIR AUSSI

LE PILOTAGE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU CE/CSE

P. 10

COMPRENDRE LES DOCUMENTS ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRISE

P. 24